

**ANNEXE 4 - TEMPS PARTIEL ANNUALISÉ****ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

<b>Dates de la période travaillée</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Quotité de temps travaillé</b>
Du 01 septembre 2018 au 01 février 2019 inclus	110	50 %
Du 01 septembre 2018 au 09 février 2019 inclus (début des vacances d'hiver)	117	53.18 %
Du 01 septembre 2018 au 06 avril 2019 inclus (début des vacances de printemps)	153	69.54 %
Du 02 février 2019 au 06 juillet 2019 inclus (début des vacances d'été)	110	50 %
Du 07 janvier 2019 au 06 juillet 2019 inclus (début des vacances d'été)	132	60 %
Du 05 novembre 2018 au 06 juillet 2019 inclus (début des vacances d'été)	176	80 %